



Union Interparlementaire

Pour la démocratie Pour tous.

Assemblée
Point 3

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

A/135/3-Inf.1
15 juin 2016

Note d'orientation

Débat général intitulé *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*

Aucun pays n'est à l'abri des violations des droits de l'homme. La marginalisation, l'exclusion politique, les restrictions injustifiées aux libertés fondamentales – telles que le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique –, l'intolérance religieuse et la pauvreté sont des phénomènes très répandus dans le monde entier.

Les Etats ne sont toujours pas à même d'appliquer pleinement les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels qu'ils se sont engagés à respecter dans le cadre de leurs Constitutions et des traités internationaux auxquels ils ont adhéré.

En étant incapables de relever les enjeux liés aux droits de l'homme, les Etats ne vont pas seulement à l'encontre de leurs obligations nationales et internationales, mais, si les abus se généralisent et s'aggravent, ils créent même un terrain propice au conflit violent. Un manque permanent de respect de la dignité humaine ainsi que la répression de la libre circulation des informations et des idées – sans quoi la démocratie ne saurait s'épanouir – rendent inévitablement plus séduisants ceux qui prônent le recours à la violence comme moyen d'atteindre leurs propres buts. Ces situations sont souvent aggravées par une mauvaise gouvernance qui se traduit par des manifestations d'injustice, réelle ou seulement perçue comme telle.

Œuvrant pour le bien des peuples qu'ils représentent, les parlements sont par nature les gardiens des droits de l'homme. Les parlementaires sont aussi à l'écoute de tous les citoyens, dont ils connaissent les préoccupations. Aussi, ils sont bien placés pour exprimer ces préoccupations au sein du parlement et pour les insérer dans le contexte plus vaste du bien commun de tout le pays. Les parlements devraient donc être les premiers à donner l'alerte et à prendre des mesures lorsque des cas graves de violations des droits de l'homme se présentent.

Le débat général se penchera sur les moyens spécifiques dont disposent les parlements pour honorer au mieux leur devoir de protéger la population et les droits de l'homme. Les questions suivantes y seront débattues :

- Quels mécanismes et processus parlementaires constituent de bons exemples pour : 1) promouvoir le respect des droits de l'homme; 2) surveiller les développements liés aux droits de l'homme; et 3) remédier aux formes changeantes et préoccupantes de violations des droits de l'homme et à leurs causes sous-jacentes ?
- Comment s'assurer que les parlements ne font pas obstacle à la riposte donnée à la recrudescence des formes de violations des droits de l'homme, mais qu'au contraire, ils facilitent cette riposte ? Quel est le rôle de la bonne gouvernance dans la prévention ou l'interruption des conflits violents ?

- Comment aller à l'encontre de la tendance qui consiste à accorder un niveau de priorité moins élevé au respect des droits de l'homme lorsqu'un conflit violent éclate, alors que l'inverse contribuerait pour beaucoup à désamorcer la situation ?
- Comment les parlements peuvent-ils davantage mobiliser l'engagement et le leadership des femmes dans leurs efforts en vue de relever les enjeux liés aux droits de l'homme et de résoudre les conflits violents susceptibles d'éclater ? Quel est le rôle de la société civile et des groupes marginalisés ?
- Comment la diplomatie parlementaire régionale et internationale peut-elle attirer l'attention et agir sur des situations de violations des droits de l'homme potentiellement violentes, dans le respect de l'engagement politique mondial de la responsabilité de protéger (*Responsibility to Protect R2P*) en vue d'écarter les risques de génocides, de crimes de guerre, de nettoyages ethniques et de crimes contre l'humanité ?
- Quels mécanismes l'UIP peut-elle mettre en place afin de contribuer à remédier à des situations de violations des droits de l'homme qui présagent un conflit violent ?
- Comment veiller à ce que les parlements collaborent et s'intègrent davantage aux efforts d'alerte et de riposte précoces des Nations Unies et d'autres organisations régionales, eu égard à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU intitulée *Les droits de l'homme avant tout* ?